

Département du  
VAL D'OISE

## DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 27 septembre 2022

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL  
CANTON  
DE TAVERNYAccusé de réception en préfecture  
095-269500237-20220927-DEL-35-2022-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

## OBJET

Adhésion 2022 à  
l'association Culture du  
CœurDate de convocation  
20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Arlette VALERE, Maryse SERVAIS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :  
Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN  
Madame LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI  
Monsieur David POTREL  
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile- Directrice du C.C.A.S.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS doit veiller à garantir l'accès aux droits de tous.

Cultures du Cœur travaille sur la diversité des pratiques culturelles et la capacité des publics isolés à investir des lieux qui leur semblent «interdits».

Le CCAS de Beauchamp, en partenariat avec l'association Cultures du Cœur, envisage de reconduire en 2022 une permanence culturelle au service des personnes en situation d'exclusion et donner la capacité aux bénéficiaires de retrouver confiance en eux en franchissant le seuil des théâtres, des musées, des salles de concerts, ...

Vous trouverez, joint à cette note, le bon d'adhésion 2022 à l'Association Cultures du Cœur Val d'Oise.

Le montant de la cotisation annuelle à cette association est de 100.00 €.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'adhésion 2022 à l'association Culture du Cœur et autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS, à signer le bon s'y afférent.

Le Président certifie  
exécutoire  
cette délibération mise en  
ligne sur le  
site de la ville le

17 octobre 2022

Le Maire,  
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance

Lucile DREVET

Pour extrait conforme,  
Beauchamp le 27 septembre 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture

le 6 Juin 2022

A Beauchamp le 6 Juin 2022

Le Maire,  
Présidente du CCAS,

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20220927-DEL-35-2022-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022



  
Françoise NORDMANN